

Décision n°2025-09-adhesion

Décision portant adhésion à l'association « Réseau Figure » pour l'année 2025

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le principe fondamental reconnu par les lois de la République relatif à la Liberté d'association,

Vu l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'Homme,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi relative au contrat d'association,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 portant délégation de pouvoir au Président,

Considérant la volonté d'Aix Marseille Université de renouveler son adhésion à l'association « Réseau Figure » pour l'année 2025,

Considérant que l'association « Réseau Figure » constitue un réseau national et international regroupant les grandes universités françaises œuvrant pour une recherche d'excellence, incluant l'audit, l'évaluation et l'accréditation des programmes de formation en ingénierie,

Considérant qu'un tel réseau est de nature à enrichir et approfondir les transformations mises en œuvre pour l'Université afin de développer la compétitivité, gagner en attractivité en France mais également à l'étranger et contribuer à son évolution.

DÉCIDE

Article 1 :

Aix-Marseille Université adhère à l'association « Réseau Figure » pour l'année 2025.

Article 2 :

Cette adhésion entraîne le paiement d'une cotisation annuelle d'un montant de 7.500 €.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 15 juillet 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON  

Publiée le : 24 JUL. 2025

Transmise au Recteur de la région académique le : 24 JUL. 2025